

Appel à candidatures
Chef.fe de service Développement durable

Statut

Poste à plein temps de catégorie A, à compter mars 2022.

Poste ouvert exclusivement aux fonctionnaires (Etat, territoriale) et CDI de la fonction publique d'Etat, par voie de détachement ou de mutation.

Le Parc national des Cévennes

Le Parc national des Cévennes couvre près de 3 000 km² avec un cœur protégé habité avoisinant les 950 km². Il est réparti sur 121 communes en Lozère, dans le Gard et aux confins de l'Ardèche, dont 113 sont des communes adhérentes à la charte du Parc. La diversité géologique, les contrastes climatiques et l'escarpement topographique ont fait de ce balcon du sud-est du Massif Central au-dessus de la Méditerranée une mosaïque de milieux.

La force de l'identité culturelle, la grandeur des paysages culturels, et la diversité des formes de vie, héritées de 5 000 ans d'agropastoralisme, ont valu successivement à ce territoire un classement en Parc national protégeant l'héritage, en Réserve de biosphère associant conservation et développement, en Bien inscrit au Patrimoine mondial pour faire perdurer ses paysages agropastoraux évolutifs et vivants, et tout récemment en Réserve internationale de ciel étoilé, devenant ainsi la plus grande d'Europe.

Le cœur du Parc national des Cévennes abrite une population permanente significative, expliquant l'enjeu majeur du territoire de concilier les activités économiques (agriculture, forêt, urbanisme, ...) et les intérêts naturalistes.

L'établissement public du Parc national des Cévennes (EP PNC) a élaboré avec ses partenaires locaux et nationaux, au premier rang desquels les communes, une charte, approuvée par décret du 8 novembre 2013, qui définit un projet de territoire à 15 ans pour faire vivre ce quadruple classement et répondre à ses trois missions : i) connaître et protéger, ii) accompagner le développement durable, iii) accueillir et sensibiliser. Il compte 75,5 postes (en équivalent temps plein) au 1^{er} janvier 2021.

Positionnement du poste au sein du Parc national des Cévennes

Outre la direction et le secrétariat général, l'établissement public est organisé autour de trois services : Connaissance et Veille du territoire / Développement durable / Accueil et Sensibilisation.

Il est présent à Florac-Trois-Rivières avec son siège et sur 5 massifs : Aigoual / Causses-Gorges / Mont-Lozère / Piémont cévenol / Vallées cévenoles.

Le poste de Chef.fe de service *Développement durable* est basé au siège à Florac-Trois-Rivières (48).

Le **service Développement durable** comprend trois pôles : Forêt-Chasse / Agri-environnement-Eau / Architecture-Urbanisme-Paysage et rassemble 17 postes permanents dont 5 affectés à des massifs. Il est composé au siège, d'une assistante, de 3 chefs de pôles, de 4 chargés de mission, 2 techniciens spécialisés (travaux et bâtiments), de 5 techniciens spécialisés (3 sur l'agri-environnement, 2 sur la forêt). L'équipe peut être renforcée par des chargés de projets (2 projets pluriannuels en cours en 2021).

Il a notamment en charge les politiques de l'établissement et ses déclinaisons opérationnelles dans les domaines de :

- l'agri-environnement et notamment le soutien à l'agropastoralisme,
- l'eau,
- la forêt,
- la chasse et la pêche,
- la politique agri-environnementale,
- l'architecture, l'urbanisme et la préservation des paysages,
- les travaux relatifs au patrimoine immobilier de l'établissement,
- l'instruction et le suivi complet des demandes d'autorisation, notamment de travaux, dans tous ces domaines

Missions

Placé.e sous l'autorité hiérarchique de la directrice de l'établissement, **le/la chef.fe de service Développement durable** est chargé.e de :

- l'élaboration et du pilotage de la politique de l'établissement dans les domaines de compétence de son service, et veille à la cohérence de l'action du service par rapport aux différentes missions dévolues à l'EP PNC,
- l'encadrement hiérarchique de l'équipe de 17 personnes dont 4 en relation directe (3 A, 1C) en veillant à la bonne valorisation des compétences disponibles et le suivi des objectifs individuels,
- la bonne coordination des actions menées par le service à l'échelle du parc et de la bonne circulation des informations tant au sein du service qu'avec les autres chefs de service et délégués territoriaux,
- la recherche de réponses adaptées aux besoins du territoire identifiés par les délégués territoriaux, notamment ceux formalisés dans les conventions d'application de la charte passées avec chaque collectivité,
- la définition et du suivi du budget du service,
- la supervision de l'instruction des demandes d'autorisation dans ces domaines, conformément aux modalités d'application de la réglementation du cœur du Parc national,
- la supervision de l'animation des commissions Agriculture / Forêt / Chasse / Architecture-Urbanisme et Paysage, sous l'autorité de leurs présidents respectifs
- la relation partenariale et de la représentation institutionnelle de l'établissement pour la mise en œuvre des politiques du service avec les services déconcentrés de l'Etat et les organismes départementaux ou régionaux.

Pour mener à bien ses missions :

- il/elle fait partie du comité de direction de l'établissement. A ce titre, il/elle contribue à l'élaboration de l'ensemble des politiques menées par l'établissement. Avec une bonne connaissance de l'ensemble des interventions de l'établissement public, il/elle apporte à la direction, aux délégués territoriaux et aux autres chefs de service une expertise dans ses domaines,
- il/elle veille à assurer un contact régulier avec les représentants des instances de l'établissement public sur les sujets qui le(la) concernent,
- il/elle participe aux instances de l'établissement, et en tant que de besoin, à des groupes de travail d'IPAMAC (association des parcs naturels du Massif central) et de l'OFB (office français pour la biodiversité).

Pour toutes ces activités, le service développement durable est amené à encadrer des stagiaires ou des contractuels à durée déterminée.

Des déplacements sont à prévoir tant sur les massifs mais aussi ponctuellement à l'échelle régionale ou nationale.

Compétences recherchées

- Très bonnes capacités d'encadrement et d'animation d'une équipe pluridisciplinaire,
- Bonne connaissance des politiques publiques d'aménagement du territoire et de développement durable,
- Expérience avérée de conduite de projets en milieu rural,
- Maîtrise des principaux domaines en lien avec le fonctionnement du service (agriculture, forêt, eau, architecture, urbanisme, paysage, chasse) et du paysage institutionnel lié à ces thématiques,
- Connaissances en matière de réglementation environnementale, notamment dans la mise en œuvre de la police administrative,
- Capacités rédactionnelles mais aussi pour la négociation et l'animation,
- Goût du travail en équipe et en réseau, forte aptitude à la prise de parole en public,
- Sens de la rigueur, de l'organisation, esprit de synthèse et d'initiative.

Diplômes, expérience et niveau de formation souhaité

- Bac + 5 dans le domaine de l'agriculture, de la forêt ou du développement rural,
- Expérience requise en management,
- Expérience requise de conduite de politiques publiques d'aménagement du territoire ou de développement durable en milieu rural,
- Permis de conduire B.

Modalités de dépôt des candidatures

Les candidats adresseront une lettre de motivation, un curriculum vitae ainsi qu'un arrêté de situation administrative, **avant le jeudi 10 février 2022.**

- **par courriel avec accusé de réception à : carine.thomas@cevennes-parcnational.fr**
- ou, le cas échéant, par courrier à l'attention de Mme la Directrice, Parc national des Cévennes, 6 bis place du Palais 48400 FLORAC-TROIS-RIVIERES

Une première sélection des candidats se fera sur dossier. La direction convoquera les candidats sélectionnés pour les auditionner le **vendredi 18 février 2022.**

Toute personne convoquée au jury sera informée des suites données à cet appel à candidature.

Pour toute information complémentaire, s'adresser à :

- Anne LEGILE, directrice du Parc national des Cévennes
(04 66 49 53 21 – anne.legile@cevennes-parcnational.fr),
- Rémy CHEVENNEMENT, directeur-adjoint du Parc national des Cévennes
(04 66 49 53 29 – remy.chevennement@cevennes-parcnational.fr),
- ou encore à Mme Céline BILLAULT, secrétaire générale du Parc national des Cévennes
(tél : 04 66 49 53 28 - celine.billault@cevennes-parcnational.fr)